

Règlement du concours : « La CSC reste à votre écoute »

Généralités

1. Le présent règlement s'applique au concours organisé à l'occasion d'une enquête menée par la CSC (ci-après dénommée : l'organisateur, situé à Schaerbeek, Chaussée de Haecht 579, 1030 Bruxelles).
2. Les gagnants seront déterminés sur la base des données personnelles qu'ils auront complétées, de la participation à l'enquête et du tirage au sort qui sera effectué par une main innocente.

II Participation

1. La participation à ce concours est ouverte à tous.
2. La participation est gratuite.
3. Les frais d'utilisation de la connexion Internet sont à la charge des participants.
4. La participation au concours ne peut se faire que par le biais du formulaire de participation électronique sur le site www.lacsc.be.
5. En participant à ce concours, le participant déclare être d'accord avec le règlement.
6. Les membres du personnel de la CSC et de ses organisations constitutives peuvent participer mais ne pourront pas gagner les prix mis en concours.

III Comment jouer?

1. Il est possible de participer au concours de la manière suivante :
 - a. Etape 1 : complétez l'enquête sur www.lacsc.be
 - b. Etape 1 : précisez que vous souhaitez participer au concours et ajouter votre adresse e-mail.
 - c. Après avoir envoyé le formulaire de concours, le participant recevra un message de confirmation de sa participation au concours.
2. En participant au concours et en acceptant le règlement, le participant déclare avoir lu, compris et accepté le règlement.
3. Il n'est possible de participer qu'une seule fois.

IV Détermination du gagnant et prix

1. Le concours est ouvert du 24 septembre au 24 octobre 2021 inclus.
2. Tous les participants qui répondent à l'enquête et qui ont choisi de participer au concours ont une chance de gagner les prix (chèques-cadeaux pour un séjour de vacances). Un tirage au sort aura lieu parmi les candidats qui auront complété la totalité de l'enquête en ligne en néerlandais, français et en allemand.
3. Le tirage au sort des gagnants aura lieu le 26 octobre. Les gagnants seront annoncés le 28 octobre et seront informés par mail.
4. Les gagnants des chèques-cadeaux seront les participants qui auront contribué à l'enquête, auront indiqué correctement leur adresse e-mail et précisé qu'ils souhaitent participer au concours.

5. Il ne peut y avoir qu'une seule participation par participant pendant la période de l'action. Si une personne a participé plus d'une fois, seule la première participation qui aura été envoyée sera prise en compte. Les inscriptions ultérieures seront considérées comme nulles.

6. Les prix sont les suivants :

a. Voir ci-dessus.

7. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation un participant dont les données personnelles sont non valides ou falsifiées.

V Remise du prix

1. Un gagnant peut réclamer la remise du prix jusqu'au 1^{er} décembre 2021 au plus tard, faute de quoi toute réclamation sera annulée ;

2. L'organisateur se réserve le droit d'attribuer un prix alternatif d'une valeur au moins égale si le prix susmentionné n'est pas ou plus disponible ou ne peut plus être attribué pour quelque raison que ce soit.

VI Publication

1. En participant à ce concours, les participants acceptent que leur nom soit publié, sans que l'organisateur ne doive payer une quelconque compensation. Si et pour autant que ce soit nécessaire, le participant renonce aux droits que la loi sur les droits d'auteur lui confère à cet égard.

VII Données personnelles

1. Les données des participants seront enregistrées dans une base de données. L'organisateur s'engage à les traiter conformément à la législation sur la protection de la vie privée et au « Règlement général sur la protection des données » (RGPD). Ces données ne seront utilisées que dans le cadre du concours et pour contacter le gagnant. Les données seront conservées jusqu'à la fin du concours et ne seront en aucun cas divulguées à des tiers.

Vous trouverez plus informations sur www.lacsc.be/rgpd ou dans la brochure « Comment la CSC traite-t-elle vos données personnelles ? ».